



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

Direction des Relations avec les Collectivités Locales

Montpellier le

20 MAI 2016

Bureau de l'Environnement
Relevé de conclusions CSS 2016.odt
Affaire suivie par : Mme GASTARD
Téléphone : 04.67.61.68.56

Installation de stockage de déchets non dangereux Centre Oïkos VILLEVEYRAC

*

Commission de suivi de site Relevé de conclusions Réunion du mardi 10 mai 2016

La commission de suivi de site s'est réunie sur le site de l'installation de stockage de déchets non dangereux, au Centre Oïkos, siège de la Communauté de communes Nord du Bassin de Thau. Monsieur Philippe NUCHO, Secrétaire Général Adjoint de la préfecture de l'Hérault, ouvre la séance et aborde l'ordre du jour de la réunion.

1/ Modification du bureau

Monsieur Jean-Bruno BARUCCHI, vice-président de la Communauté de communes Nord du Bassin de Thau fait part du départ de Monsieur Enzo BLAIX ce qui implique son remplacement au sein du bureau : Monsieur Philippe DUPLAN lui succède.

Par ailleurs, lors de la commission de suivi du 13 mai 2015, la représentante des associations n'avait pu être désignée du fait de l'absence des associations de protection de l'environnement à la réunion. Mme Monique BARRAL siègera au bureau en qualité de représentante titulaire de la Société de Protection de la Nature.

L'arrêté préfectoral modifiant la composition de la CSS interviendra en 2017 après la fusion de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau et de la Communauté de communes Nord du Bassin de Thau.

2/ Présentation du Rapport d'activités 2015

Monsieur Jean-Bruno BARUCCHI signale une diminution des tonnages constatée depuis 2 années, expliquée notamment par le fait d'une augmentation du compostage individuel qui se développe en zone d'habitat individuel. De plus, les actions menées par les ambassadeurs du tri sur le terrain conduisent à une amélioration du tri sélectif aboutissant à une baisse des déchets stockés.

Les membres de la CSS ne formulent aucune observation sur le rapport d'activité qui a été transmis avec les convocations.

3/ Présentation du projet d'extension de l'installation et avis de la CSS

Monsieur Guillaume LACOUR, Directeur du Bureau d'études EODD, présente le projet d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux à l'aide du document joint au relevé de conclusions.

L'exploitation du futur casier, situé au sud de l'installation, s'échelonne sur 27 années. Les équipements actuels de l'installation seront réutilisés ce qui permettra une maîtrise des coûts d'investissements. La solution alternative à la poursuite d'exploitation du site consisterait au transfert des déchets du territoire de la communauté sur le site de MONTBLANC ce qui aurait augmenté les coûts de traitement, généré des nuisances en termes de pollution due au transport et créé une dépendance de la collectivité.

Les déblais générés par l'aménagement du futur casier seront stockés provisoirement sur le terrain minier exploité par la SODICAPEI situé au sud du parc éolien implanté sur la commune. La résorption des stocks de matériaux s'effectuera au fur et à mesure des besoins de couverture nécessaires à la réhabilitation du casier actuellement exploité et celui qui sera exploité à partir de 2017.

En matière de biodiversité, les impacts sur l'avifaune sont plus nombreux du fait de la destruction locale d'habitats et de la perturbation des espèces protégées pendant les périodes de reproduction ou de nidification. Afin de prendre en compte l'existence de ces espèces sur le site, le projet a été redessiné et son emprise a subi une réduction de superficie de 30%. La demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées qui sera présentée au Conseil National de Protection de la Nature, est en cours de finalisation. La restauration du milieu naturel pour conserver la diversité de l'avifaune et des habitats nécessite la mise en place de mesures compensatoires par la mise à disposition de 30ha de terrains appartenant à la communauté de communes sur la commune de MONTBAZIN.

A l'annonce de Monsieur BARUCCHI relative à la présence de cigognes et à la mise en place de nichoirs sur le site par la collectivité, Monsieur NUCHO souligne l'ambiguïté du dispositif qui peut devenir une contrainte pour l'exploitant.

Monsieur DALBIGOT, Directeur Général des services de la Communauté de communes Nord du Bassin de Thau, signale la nécessité de poursuivre l'exploitation de l'installation de stockage qui permet de maintenir, pour une période de 27 années, l'autonomie de la collectivité en matière de gestion des déchets.

Monsieur BARUCCHI précise que l'extension prévue est en cohérence avec le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux approuvé en 2014. Monsieur SINGLA, représentant le Conseil départemental de l'Hérault, signale qu'au regard des chiffres issus du MODECOM, les quantités de déchets sont en baisse cependant les erreurs de tri estimées à 30% des quantités collectées en déchetteries, doivent amener les collectivités à concentrer leurs efforts sur les actions de prévention et de tri.

Conformément au code de l'environnement (article R512-19), l'étude d'impact du projet d'extension de l'installation de stockage de déchets est soumise à l'avis des membres de la commission. Chaque collège disposant de 6 voix, Monsieur NUCHO procède, au vu des membres présents, au décompte des voix par collège : résultat :

nombre de voix présentes lors du vote :	20
nombre de voix favorables :	16
nombre de voix défavorables :	0
abstentions :	4

La commission émet un avis favorable sur le projet.

4/ Point sur le calendrier

Monsieur Guillaume LACOUR présente le calendrier de réalisation du projet en précisant que le casier en cours d'exploitation sera comblé probablement en juin 2017. Il indique que les premiers travaux pourraient commencer à l'automne.

Monsieur LABELLE, Chef de l'unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement LRMP, signale que la procédure relative à la demande de dérogation espèces protégées qui est en cours de finalisation, doit avoir abouti avant tout début de chantier. Par ailleurs, dans le cadre de la procédure de déclaration de projet permettant la mise en compatibilité du PLU, la réunion de concertation des personnes publiques a été fixée au 30 mai.

A l'annonce de Monsieur BARUCCHI qui précise que l'enquête publique serait envisagée au cours de l'été, du 15 juillet au 15 août, Monsieur NUCHO fait part de sa réticence en évoquant l'existence d'une directive qui préconise d'éviter les périodes de vacances estivales lors de la programmation d'enquêtes publiques.

5/ Réhabilitation du casier en cours

Monsieur DALBIGOT précise que l'appel d'offres relatif à la création du nouveau casier intégrera la réhabilitation et la couverture du casier en cours d'exploitation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur NUCHO remercie les membres de leur participation à cette commission.

**Le Président de la Commission
Le Secrétaire Général Adjoint**

Philippe NUCHO